



Protection sociale – Loi santé- tiers payant généralisé - Petites et Moyennes Mutuelles (PMM) – ADPM – Professionnels de santé.

Montpellier, le 16 mars 2015

Passage en force de la loi santé demain à l'Assemblée Nationale : Non aux méthodes dictatoriales de la Ministre de la Santé pour réformer le système de santé et soutien des petites et moyennes mutuelles aux professionnels de santé.

L'ADPM salue la mobilisation exceptionnelle des professionnels de santé de ce dimanche 15 mars 2015 et soutient leur légitime contestation. **40 000 blouses blanches**, des étudiants aux professeurs, toutes disciplines médicales et sensibilités syndicales réunies, c'est une **démonstration manifeste du fossé qui se creuse** entre la rigide Ministre de la santé et l'ensemble des acteurs du système de santé dont une partie du monde mutualiste.

Marisol Touraine a, une fois de plus, réussi à faire l'unanimité contre l'un de ses projets en plus de porter l'exaspération à son comble. Après la mise en place des réseaux de soins, l'ANI, le parcage honteux des bénéficiaires de l'ACS (aide à la complémentaire santé), au lieu de s'attaquer au problème de fond et de rechercher la concertation, **elle persévère dans une méthode dictatoriale** aux airs « sociaux-populistes ».

La santé est un domaine trop important dans la vie des Français pour **imposer en s'opposant** à ses principaux acteurs que sont les professionnels de santé dans toutes leurs composantes. La Ministre ose parler de concertation alors qu'elle a sabordé les groupes de travail et demande que son projet de loi soit traité au Parlement selon la procédure d'urgence. Une procédure que le Premier Ministre serait bien avisé de ne pas autoriser après l'épisode du 49-3 de la Loi Macron.

La loi de santé, en l'état, est dangereuse à plusieurs titres : affaiblissement de la Sécurité sociale, fracture de la solidarité intergénérationnelle en segmentant la population sur des critères financiers, communication des données de santé à des acteurs assurantiels. **La suradministration et la financiarisation de la santé inquiètent les praticiens tout autant qu'elles doivent interpeller chaque citoyen.**

Le citoyen, qui participe déjà depuis le 1^{er} janvier 2015 à l'augmentation des revenus des pharmaciens en leur réglant des honoraires de dispensation sur chaque boîte de médicament, **deviendra le principal financeur de la politique de santé de Madame Touraine**. Il continuera de payer sa Sécu, il paiera une complémentaire santé de plus en plus chère, il financera le coût des réseaux de soins (intermédiaires loin d'être gratuits et dont l'efficacité est déjà remise en question). Quant aux

franchises médicales, loin de la promesse électorale de les supprimer, va-t-on vers leur perception par simple avis à tiers détenteur ?

L'ADPM dénonce la dangerosité de la loi de santé et s'inquiète des décrets qui ne manqueront pas de la rendre plus contraignante et encore moins solidaire.

L'ADPM demande au Premier Ministre d'engager préalablement à la loi, une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir ce qui appartient à la solidarité nationale, à son financement et le rôle des professionnels de santé et des acteurs complémentaires.

Notre pays a besoin de réaffirmer son attachement à des valeurs de solidarité et d'équité sociale, pour refonder un système de santé qui ne doit laisser personne sur le bord de la route.

Contact : Christine Morges

Relations Presse de l'ADPM - 06 08 25 67 76 - christinemorges@yahoo.fr

A propos de l'ADPM :

oo

oooooooooooooooooooo

L'Association Diversité Proximité Mutualiste (ADPM) est née le 1er juin 2006 de la volonté d'acteurs mutualistes de petite et moyenne taille de s'unir pour faire valoir leurs stratégies de présence et de développement dans la reconfiguration sans cesse mouvante du paysage mutualiste et assurantiel.

En 2015, soit 9 ans après sa création, l'ADPM travaille avec une centaine de petites et moyennes mutuelles et groupements mutualistes. Il s'agit essentiellement de mutuelles exerçant une activité non-vie (santé) avec pour certaines d'entre elles, des activités prévoyance et livre III du code de la Mutualité.

L'AG du 11 juin 2009 à Martigues en a fait une fédération avec pour objectif la promotion et la défense des valeurs des PMM (Petites et Moyennes Mutuelles).

oo

oooooooooooooooooooo

ADPM FEDERATION relevant du Livre 1 du Code de la Mutualité enregistrée sous le
N 522 458 975
Siège social : 32 avenue Georges Clémenceau 34000 MONTPELLIER
Tél : 09 53 10 53 49